Le goût de l'essentiel
Grasse

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni le mardi 4 novembre 2025 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPE, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Valérie COPIN, Christophe MOREL, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Cédric CAMPAGNO, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia NOURA ADDAD, Stéphane CASSARINI, Bernard BRUNEAU, Jean-Paul CAMERANO

PART EN COURS DE SEANCE :

/

ARRIVE EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES :
Madame Aline BOURDAIRE
Madame Nicole NUTINI
Monsieur Serge PERCHERON
Madame Levanna CALATAYUD
Madame Magali CONESA
Madame Myriam LAZREUG

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :
Monsieur Patrick ISNARD

PROCURATION :
Madame Aline BOURDAIRE à Monsieur François ROUSTAN
Madame Nicole NUTINI à Madame Anne-Marie DUVAL
Monsieur Serge PERCHERON à Madame Valérie COPIN
Madame Levanna CALATAYUD à Monsieur Cyril DAUPHOUD
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE
Madame Myriam LAZREUG à Monsieur Stéphane CASSARINI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal du la séance du 23 septembre 2025.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

2025 - 167 BUDGET PRINCIPAL
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

2025 - 159 BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU CREMATORIUM
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe du service public industriel et commercial du crématorium, au niveau du chapitre, pour la section d'investissement de l'exercice 2025 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Unanimité.

2025 - 160 BUDGET PRINCIPAL
CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'IRRECOUVRABILITE
SUR COMPTE DE TIERS

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **DECIDER** de la constitution d'une provision budgétaire pour risque d'irrécouvrabilité sur compte de tiers d'un montant de 121 239,37 €, par un mandat d'ordre budgétaire au compte 6815 et un titre d'ordre budgétaire au compte 15182 sur le budget principal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour, 2 voix contre : Monsieur CASSARINI (2 voix).

2025 - 161 AIDE AUX MAIRES BATISSEURS
FONDS VERTS 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide aux maires bâtisseurs au titre du fonds vert 2025 à hauteur de 28 000 €, au regard de l'opération éligible ci-avant mentionnée ;
- **DIRE** que cette aide sera destinée à participer au financement des équipements publics et sera affectée dans la section investissement du budget de la commune ;
- **TRANSMETTRE** la présente délibération aux services instructeurs de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire qui serait la suite de la présente délibération.

Unanimité.

2025 - 162 REGULARISATION CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ANTOINE ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CK N° 274p D'UNE SUPERFICIE DE 44 M²

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par Monsieur Jean-Pierre GASTALDI à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de la parcelle cadastrée section CK n° 274p, d'une superficie de 44 m², sise 56 bis chemin de la Chapelle Saint Antoine à Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Unanimité.

2025 - 163 VENTE D'UN APPARTEMENT DE 4 PIECES SIS 2 AVENUE CLAIR LOGIS LOTS N° 13, 16, 27 ET 28 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BO N° 278

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de la vente par la Commune de Grasse au profit de Monsieur Benjamin GOUZEL-COLLIARD, des lots de copropriété n° 13, 16, 27 et 28, constitutifs respectivement d'un appartement de 4 pièces, une cave et deux places de stationnement couvertes au sein d'un ensemble immobilier cadastré Section BO n° 278, sis au 2 avenue Clair Logis à Grasse (06130), moyennant le prix de vente de 225 000 euros (d*eux cent vingt-cinq* mille *euros*), dont 10 715 euros (*dix mille sept cent* quinze *euros*) de commission d'agence à la charge de la Commune, sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

Unanimité.

2025 - 164 ACQUISITION DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE SECTION AY N° 289, 191 ET 192 SISE 34 BOULEVARD GAMBETTA

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de l'acquisition par la commune de Grasse, de la propriété bâtie cadastrée section AY n° 289, 291 et 292, située 34 boulevard Gambetta à Grasse (06130), auprès de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur au prix de 471 630,88 euros – *quatre cent soixante-onze mille six cent trente euros et quatre-vingt-huit centimes* ;
- **ACCEPTER** de différer le versement du prix de vente dans un délai de six mois à compter de la signature de l'acte de vente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Unanimité.

2025 - 165 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX 40 CHEMIN DE LA CAVALERIE CONVENTION AVEC ENEDIS

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 18 718,13 euros TTC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.

Unanimité.

2025 - 166 BUDGET PRINCIPAL DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 3 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour, 7 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur CAMERANO.

2025 - 167 BUDGET PRINCIPAL
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **DECIDER** de la constitution d'une provision budgétaire pour créances douteuses pour l'année 2025 d'un montant de 12 054,84 €, par un mandat d'ordre budgétaire au compte 6817 et un titre d'ordre budgétaire au compte 4912 sur le budget principal de la collectivité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Unanimité.

2025 - 168 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 14 octobre 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de la subvention exceptionnelle pour un montant de 500 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour l'association bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

Grasse le 4 novembre 2025

Le Maire, **La Secrétaire de séance,**

VILLE DE GRASSE A.M

Jérôme VIAUD **Valérie COPIN,**